

CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL POUR L'AMPLIFICATION DE LA TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE (COTTRI)

RAPPORT D'AVANCEMENT ANNEE N°3
Du 1^{er} Novembre 2020 au 31 Octobre 2021

TERRITOIRE SAMBRE-AVESNOIS (arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe)



Préambule :

Ce rapport d'avancement du COTTRI doit être rédigé dans le principe de répondre aux finalités suivantes :

- Identifier, en lien direct avec l'avancement des objectifs contractuels, les **actions menées, les difficultés rencontrées et les solutions proposées** pour y remédier.
- Renseigner **l'avancement des objectifs contractuels**
- Renseigner les **indicateurs de suivi opérationnels** relatifs à la conduite de projet du contrat.
- Justifier de **l'utilisation des ressources** dans le champ de la mobilisation, de l'animation et des études.
- Partager les **bonnes pratiques** ou pépites de l'année

Ce rapport d'avancement est rédigé et proposé par le territoire aux référents territoriaux de l'ADEME et du Conseil régional lors d'un comité technique de préparation puis présenté en comité de pilotage pour discussion. Le Comité de pilotage valide les orientations de l'année suivante au regard des difficultés identifiées.

I) ELEMENTS DE CONTEXTE NOUVEAUX

Il s'agit de décrire des éléments pouvant impacter positivement ou négativement le COTTRI sans toutefois rentrer dans les champs thématiques : par exemple adoption de documents de planification, engagement dans des démarches volontaires de TEE, apparition de nouveaux acteurs ou constitution de réseaux, réponse à des appels d'offre structurants.

La Troisième année du COTTRI Sambre-Avesnois s'est achevée au 1^{er} Novembre 2021. Cette nouvelle année ne marque pas la fin du dispositif. En effet, il s'agit d'une **année supplémentaire** qui a été apportée au territoire Sambre-Avesnois pour mettre en œuvre ses objectifs COTTRI, en raison de **l'adoption du PACTE Sambre-Avesnois Thiérache en Novembre 2018**. L'Etat souhaitait que le calendrier du COTTRI soit superposé à celui du PACTE, **sans enveloppe financière forfaitaire dédiée**, comme ce fut le cas pour les deux premières années.

Pour cette raison, la mise en œuvre des actions du COTTRI Sambre-Avesnois s'est poursuivie mais **uniquement sur les actions engagées lors de la seconde année**. Aucune nouvelle action n'a pu démarrer pour des raisons budgétaires. L'installation de la nouvelle gouvernance du Syndicat Mixte du SCOT Sambre-Avesnois a permis de revoir l'intégralité du budget de la collectivité, qui, en l'état, ne permettait pas d'assurer une avance de trésorerie suffisante pour financer l'ingénierie du dispositif et la mise en œuvre de certaines actions. D'un commun accord avec les directions de l'ADUS et du PNR de l'Avesnois, **le financement des animateurs du COTTRI Sambre-Avesnois a été pris en charge à 100% par ces deux structures**.

2021 a également été marquée, à nouveau, par **la crise sanitaire** : aucune période de confinement mais renforcement accru du télétravail, des visioconférences, annulations régulières d'événements, de formations et de temps forts, que ce soit à l'échelle régionale comme locale. A l'instar de l'année 2020, les animateurs du COTTRI Sambre-Avesnois **ont du faire preuve d'adaptation** pour organiser certaines rencontres, pour entretenir le réseau des partenaires et des techniciens des collectivités signataires (notons un turnover pour certains postes), pour mettre en œuvre le COTTRI.

Contexte sanitaire et année blanche sur le plan financier ont ainsi favorisé **une meilleure prise en main de certaines thématiques** (au détriment d'autres) et de **revoir à la hausse les ambitions de plusieurs domaines de coopération du COTTRI Sambre-Avesnois**. La **mobilité** des biens et des personnes (loi LOM), **l'économie circulaire**, **le développement des énergies renouvelables**, constituent des sujets qui ont clairement émergés en Sambre-Avesnois sur l'année 2021 pour des raisons politiques, conjoncturelles, mais également stratégiques. A ce titre, **le Plan Climat Air Energie Territorial** de l'arrondissement d'Avesnes a été relancé par le Président du Syndicat Mixte du SCOT Sambre-Avesnois et devrait être adopté en Septembre 2022. Il intégrera inévitablement ces trois thématiques dans son programme d'actions. Un lien évident sera proposé entre le COTTRI et le futur PCAET Sambre-Avesnois, tant les deux démarches sont complémentaires.

Enfin, il est important de souligner que le Syndicat Mixte du SCOT Sambre-Avesnois s'est également engagé dans un **bilan à mi-parcours de son schéma de cohérence territorial**. Dans le cadre de l'élaboration de ce bilan, **une évaluation du COTTRI Sambre-Avesnois sera réalisée**. L'idée est d'identifier les clés de réussite de ce COTTRI, ses dysfonctionnements, ses erreurs, dans le but d'inclure une véritable **feuille de route opérationnelle au sein du SCOT** (loi Climat & Résilience), dans sa phase de révision.

Le COTTRI Sambre-Avesnois constitue véritablement **la pierre angulaire des stratégies à venir en matière de transition énergétique et écologique**. C'est dans cette mesure qu'il a été cité à nouveau dans **le PACTE Sambre-Avesnois Thiérache 2, signé en Novembre 2021** par les territoires en présence du Président de la République.

2) AVANCEMENT DES OBJECTIFS CONTRACTUELS

Domaines de coopération	Indicateurs	Unité	Etat des lieux	Objectif	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	TOTAL
La performance énergétique et écologique du bâtiment : Construire un plan d'actions pour engager et renforcer la rénovation thermique et environnementale de l'habitat privé	Nombre de ménages accompagnés dans la rénovation énergétique de leur logement par des visites à domicile.	Nb	348 contacts /an	300	PIG 208	PIG 233	PIG 241		682
					ECFR 843	ECFR 876	ECFR Attente		1 719
La performance énergétique et écologique du bâtiment : Définir et engager une stratégie 2020 de massification de la rénovation thermique et environnementale du patrimoine public	Nombre de bâtiments publics faisant l'objet de travaux de performance énergétique (marchés d'appel d'offre ou PPI).	Nb	0 en BBC réno	20	1	1	6 ¹		8
La performance énergétique et écologique du bâtiment : Définir une stratégie de mobilisation des professionnels du bâtiment et l'émergence d'une offre globale de réhabilitation énergétique	Nombre de professionnels du bâtiment formés sur chantier	Nb	0	400	0	20	20		40
La mobilité décarbonée des biens et personnes : Définir une stratégie globale de mobilité et sa mise en œuvre	Plan de mobilité élaboré	Nb	0	1	0	0	1		1
	Nombre d'actions opérationnelles issues du plan de mobilité d'arrondissement.	Nb	0	3	0	0	1		1
La production et consommation responsable pour une économie circulaire : Définir une stratégie visant de nouveaux modes de production et consommation plus responsables en s'appuyant sur les piliers de l'économie circulaire	Étude de valorisation des ressources agro-alimentaires locales (besoins, opportunités, maillons manquants)	Nb	0	1	0	1	0		1
	Nombre de projets phares (publics ou privés) pour structurer la filière en N+3	Nb	0	3	1	1	0		2
Les énergies renouvelables, les réseaux intelligents et le stockage de l'énergie : A partir des besoins énergétiques futurs, identifier les potentialités de développement des ressources locales (ENR &R du territoire) et de leurs valorisations	Étude de planification énergétique	Nb	0	1	0	0	1		1
	Nombre de projets accompagnés dans le cadre d'un COT EnR	Nb	0	10	X	X	Action programmée année 4		x
L'adaptation au changement climatique : Définir et mettre en œuvre une stratégie d'adaptation	Nombre d'acteurs formés aux enjeux de l'adaptation au changement climatique	Nb	0	230	17	98	31		148
La préservation de la qualité de l'air	Nombre d'établissements accompagnés mettant en œuvre un programme	Nb	0	15	X	Action à retravailler pour année 4			x

¹ 4 projets CAMVS – 1 projet CCSA – 13 projets CCPM (cf – Rapport SIRPP Sambre-Avesnois, année 3)

	d'actions « qualité de l'air intérieur »								
La biodiversité et le stockage du carbone dans les sols	Nombre de projets pilotes de corridors écologiques « TRI »	Nb	0	3	X	Action à retravailler pour année 4			x
	Nombre de chaudière bois-énergie communale	Nb	6	10	7	5	3		15
Urbanisme durable : Accompagner des expérimentations en matière d'urbanisme opérationnel durable	Nombre de projets pilotes utilisant le référentiel REV3 ou AEU	Nb	4	0	0	0	Action programmée année 4		x
Recherche, développement et l'Innovation pour accélérer la transition énergétique et écologique	Nombre d'entreprises accompagnées à innover	Nb	30	0	X	0	10 ²		10

Nb : 3 domaines de coopération prioritaires / 6 domaines de coopération classiques

² Projets d'innovation ou d'écologie industrielle territoriale validés par l'ADEME. 21 nouveaux projets ont été identifiés et sont en cours d'accompagnement.

3) INDICATEURS DE SUIVI OPERATIONNELS

Thèmes retenus	Indicateurs	Unité	Valeur
Diagnostics	Pas d'indicateurs de suivi		
Gestion de projet : pilotage et animation	Tenue du comité de pilotage	Nb	3
	% de consommation (au regard du coût global prévisionnel)	%	27,14%
	Nombre de stratégies thématiques du territoire concernées par la mise en œuvre du COTRI dans l'année (<i>annexe : arbre des objectifs</i>)	Nb	5
	Effectif de l'équipe projet interne (en ETP) maintenu dans l'année	Nb ETP	2
Valorisation	Disposer d'une stratégie de communication et de valorisation pour le plan climat	Nb	1
	Nombre de personnes sensibilisées dans l'année dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions	Nb	249
Scénarisation dans l'objectif d'accélérer la TEE	Pas d'indicateur de suivi		
Structurer l'information et la mobilisation de tous les acteurs du territoire	Proportion de parties prenantes mobilisées dans l'année par rapport au nombre total de partenaires identifiés dans la cartographie des acteurs (<i>annexe : carto des acteurs</i>)	%	80%
	Nb. d'évènements organisés en direction des citoyens	Nb	0

4) ANALYSE PAR OBJECTIF

<p><u>Objectif I :</u> Performance énergétique et écologique du patrimoine bâti privé</p> <p>300 ménages accompagnés avec 50% de passage à l'acte minimum (travaux)</p>	Actions menées
	<ul style="list-style-type: none"> - Délibération des 3 EPCI pour création d'un 2^{ème} PIG au cours de l'année 2019 - L'enveloppe COTTRI dédiée à cette action (60 000€) sera affectée à : <ul style="list-style-type: none"> o Des actions de communication (dans les communautés de communes) o Soutien à l'ingénierie de la CAMVS qui coordonne l'extension du PIG. - Marché d'appel d'offre du marché de suivi-animation attribué pour les 3 communautés de communes (opérateur SOLIHA pour la période 2019-2022) - Signature de la convention ANAH et de la charte d'engagement du COTTRI (19/12/19) - Délibération des 3 EPCI pour accueillir un 2^{ème} « Espace Conseil France Renov' » sur le territoire afin d'accompagner 100% des habitants de l'arrondissement dans leurs travaux de rénovation énergétique (délibérations prises au second semestre 2021). - Recrutement du second ECFR par le PNR de l'Avesnois au 1^{er} janvier 2022 - Deux campagnes de communication ont été menées en 2020 et 2021 (flyers, presse, réunions d'information), avec l'arrivée de ce nouveau service une nouvelle campagne de communication va être mise en place en 2022 (flyers, présentoirs, évènement de lancement...). - Le Parc a candidaté au label « GUH » de la Région HdF. Le COPIL de sélection des lauréats a été reporté suite à la nomination de la Vice-présidente en charge de la thématique. La Région doit nommée une attribuer une nouvelle Vice-présidence pour sélectionner les territoires lauréats. - A l'occasion de l'évènement de lancement une Convention avec GRDF sera signée (fin mars 2022) afin de mettre à disposition des 2 ECFR de l'arrondissement des outils d'animation pour développer des animations / ateliers de sensibilisation à destination du grand public.
	<p>Conclusion : Depuis le 1^{er} janvier 2022, 100% des habitants du territoire peuvent être accompagnés dans leur projet de rénovation énergétique du logement quel que soit leur niveau de revenu. L'objectif est atteint et les dispositifs devraient être reconduits.</p>
	Difficultés rencontrées
	<p>Difficultés rencontrées en 2021 liées à l'évolution des financements du programme SARE et au manque de visibilité</p>
Solutions proposées	
<p>Echanges avec l'ADIL pour articulation des dispositifs à l'échelle de l'arrondissement et des plans de financement. Le Parc et les EPCI assurent une contrepartie au financement du poste.</p>	

<p>Objectif 2 : Performance énergétique et écologique du patrimoine bâti public</p> <p>20 projets de rénovation dans les PPI/délibérés ou faisant l'objet d'un appel d'offre.</p>	<p>Actions menées</p>
	<p>Depuis le 1^{er} octobre 2018, le Parc naturel régional de l'Avesnois porte, en partenariat avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre une Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public (SIRPP) qui compte 61 communes au 1^{er} Novembre 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clôture de la SIRPP dans sa phase expérimentale au 30 Septembre 2021. - Pérennisation des postes de CEP par l'ADUS et le SMPNRA quel que soit le nouvel échantillon de communes adhérentes. - Mise en œuvre de la stratégie de communication SIRPP Sambre-Avesnois : écorchés d'isolants, kakémonos territoriaux, oriflammes et plaquettes du dispositif en Sambre-Avesnois. - Opérations de communication à venir : productions de vidéos promotionnelles et de valorisation des actions des CEP. - Nouvelle répartition géographique : <ul style="list-style-type: none"> o ADUS (CAMVS), o PNRA (3CA, CCPM, CCSA, 7 communes de la 4C). - Nouvelle convention technique à venir entre l'ADUS et le PNRA, aucune mention financière (propre à chaque structure) : Février 2022. - Objectif SIRPP potentiel ADUS : 23 communes (77 500 habitants – 55 000€) - Objectif SIRPP potentiel PNRA : 60 communes (60 000 habitants – 60 000 euros). - Décret Tertiaire : outil levier pour la SIRPP Sambre-Avesnois. CEP considérés comme des relais pour la mise en œuvre des prescriptions du décret tertiaire auprès des communes (production d'un document pédagogique d'information et de sensibilisation en cours)
	<p>Difficultés rencontrées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés liées à la collecte d'information, notamment identifiants et accès aux espaces client fournisseur d'énergie des collectivités. - Difficultés des communes à s'engager véritablement dans des projets de rénovation (subventions insuffisantes, communes endettées etc.). - Difficulté du marché groupé d'électricité lié à l'augmentation du marché européen de l'énergie. <p>Solutions proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un phoning régulier est effectué par les CEP pour collecter les informations manquantes. - Une réflexion sur la création d'outils de financement locaux sera portée en 2022. - Un fond de concours du Syndicat d'électricité de l'arrondissement a été créé en 2021 pour accompagner les communes dans la réduction de leur consommation d'énergie. 2 autres fonds de concours existent sur l'arrondissement (CAMVS et CCPM).

	<ul style="list-style-type: none"> - Un travail partenarial est mené avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement du reste à charge des collectivités, afin de concrétiser leurs opérations de rénovation.
--	---

<p>Objectif 3 : Mobilisation des professionnels du bâtiment</p> <p>Un état des lieux « toile artisanale bâtiment » de la Sambre-Avesnois + Former 400 professionnels sur un chantier ou plateau de formation</p>	<p>Actions menées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la stratégie cadre « Formations REV3 Bâtiment » le 26/02/2020 à Fourmies, - Expérimentation du « Sourcing » sur Fourmies les 27 et 28/02/2020 – 60 participants - Préfiguration d'un pack de formation « COTTRI REV3 » en 2020, pour une adoption expérimentale dans le PRF en 2021 (calendrier de formations PRF défini) → action abandonnée sur les conseils de la Région (complexité du montage, territorialisation impossible en l'état) - Passage d'un dossier « Forma Innov' » en DVE (Dynamique vers l'Emploi) auprès de la région HDF pour 3 axes (RESA + COTTRI Sambre-Avesnois) → action abandonnée, résultats peu concluants, faible part des candidats vers les métiers du bâtiment durable, forte problématique « mobilité ». - Projet INTERREG CE2S lancé : programme de formation en « écoconstruction » transfrontalier sur-mesure. Formation de 10 apprenants français et 10 apprenants belges sur une année scolaire. Fin de la 1^{ère} année en Juin 2021. Seconde promotion lancée en Octobre 2021. Objectif de pérennisation de la formation sur le territoire Sambre-Avesnois. - Projet de convention de partenariat COTTRI Sambre-Avesnois (ADUS notamment), filière du bâtiment et prescripteurs de l'insertion. Objectif : créer un outil de dialogue territorial pour lever les freins du recrutement et favoriser la montée en compétences des entreprises, des salariés, en écoconstruction (lien RE2020, décret tertiaire et loi Climat & Résilience) + guichet unique local
	<p>Difficultés rencontrées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt de dossiers « Dynamique vers l'Emploi » avec la Région HDF fin 2020, dossier refusé. - Pandémie COVID-19 : impossibilité d'effectuer des sessions de formation en présentiel (annulation et reports récurrents) - Objectif opérationnel du COTTRI qui ne sera pas atteint en Novembre 2022.
	<p>Solutions proposées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Abandon du dossier « Forma Innov' » - Réflexions pour sessions de formation en distanciel - Projet de convention COTTRI Sambre-Avesnois / filière BTP / prescripteurs.

	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une formation « sur-mesure » et pérenne pour les entreprises du BTP de la Sambre-Avesnois à partir des contenus des expérimentations « CE2S ».
--	---

<p>Objectif 4 : Mobilité durable des biens et des personnes</p> <p>Un Plan de Mobilité Rurale + 3 actions expérimentales</p>	<p>Actions menées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Obtention en Novembre 2019 de la subvention d'aide à la réalisation de l'ADEME par le SMSCOT pour la réalisation du document par l'ADUS. - Envoi d'une demande d'avenant à la convention SMSCOT/ADEME pour l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié de l'Avesnois (aide à la réalisation). Un courrier signé par Benjamin Saint-Huile, président du SMSCOT Sambre-Avesnois, a été adressé à Hervé Pignon, à cet effet en Décembre 2020. Demande acceptée par l'ADEME. - Document élaboré par l'ADUS entre Janvier et Juin 2021 : <ul style="list-style-type: none"> o Premier diagnostic réalisé en déc. 2020 ; o Mission de stage de 6 mois lancée en Avril 2021 (Félix AUGER) ; o Phase diagnostic achevée fin Mai 2021 ; o Définition des enjeux, programme d'actions mutualisé en Juin 2021 ; o Livraison de l'étude le 26 Juin 2021 à l'ADEME et CEREMA. - Présentation du Plan de Mobilité Simplifié de l'Avesnois à la CCPM fin Juin 2021 et à la CCSA en Aout 2021. Ces deux EPCI sont en effet devenus AOM depuis le 1^{er} Juillet 2021. Présentation du PDMS de l'Avesnois au séminaire « PDMS » organisé par le CEREMA en Juillet 2021. - Réflexion proposée au SMSCOT Sambre-Avesnois pour une poursuite de la dynamique « mobilité » en cours : 1 PDMS par EPCI « AOM ». - Projet d'étude sur le covoiturage à l'échelle de l'arrondissement. Une nouvelle opportunité s'offre au territoire à travers l'AMI TENMOD. Une candidature sera présentée par le territoire en 2022 (portage SCoT). - Actions mobilités expérimentales réalisées en 2021 et prévues en 2022 : <ul style="list-style-type: none"> o Adoption d'un schéma directeur cyclable et piétonnier par le SMTUS (devra être articulé avec les démarches PDMS des communautés de communes) ; o Recrutement au 15/10/21 d'un chargé de mission « Mobilité » au PNR de l'Avesnois en charge de développer des actions opérationnelles de mobilité en lien avec le PdMS. o La première action consistera à développer un projet d'écoconduite par la mise en place d'un boîtier connecté relié au véhicule et à une application qui coache les participants. En 2022, le Parc animera une campagne de recrutement à destination des entreprises et des collectivités de l'arrondissement. o Si l'étude « stratégie de développement du covoiturage » est lauréate de l'AMI TENMOD, alors elle sera suivie par le chargé de mission « Mobilité » du PNR de l'Avesnois en partenariat avec l'ADUS, le SCOT et les 4 EPCI.

	<p>Difficultés rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attente positionnement des communautés de communes et du SMSCOT Sambre-Avesnois pour continuer la démarche PDMS. - Non prise de compétence « mobilité » de la communauté de communes du cœur de l'Avesnois (Région « AOM » de substitution, nécessité d'un schéma directeur global) - La CCSA souffre d'un manque d'ingénierie et envisage de demander un soutien auprès de l'ADEME pour s'approprier et élaborer son PdMS et expérimenter des actions. - Difficultés rencontrées fin 2020 / 2021 avec l'AMI PACTE SAT n°1 pour lequel sur les 13 candidatures ayant reçu un avis favorable seule 2 ont été financées par des enveloppes complémentaires (FNADT et France Avenir). <p>Solutions proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant l'AMI PACTE SAT des solutions tentent d'être trouvées au fur et à mesure adaptées à chaque situation mais la tâche reste lourde et sans garantie de financement. - Attente du lancement des Contrats Opérationnels de Mobilité (suite au vote des « bassins de mobilité ») pour engager un dialogue interterritorial sur les aspects intermodalité, logistique et continuités. - Echanges à venir avec la ville de Fourmies pour expérimenter la solution « Shareathlon » (portée par la structure Share and Smile), candidate à l'AMI « Mobilité » du Pacte SAT (v1).
--	---

<p>Objectif 5 : ENR, réseaux intelligents et stockage de l'énergie</p> <p>I étude de planification et de programmation énergétique + 10 projets inscrits dans un COT ENR territorial</p>	<p>Actions menées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marché d'appel d'offres lancé en Avril 2020. - Sélection du groupement lauréat et notification du marché semaine du 15 au 19 Juin 2020. - Obtention co-financement CDC, SMPNRA, SMSCOT. - Acceptation dossier « fond chaleur » en Novembre 2020. - Lancement de l'étude au 1^{er} Juillet 2020 (pilotage ADUS). - Phases 1 à 4 réalisées en 2021 (productions/consommations énergétiques, étude des gisements et potentialités, évaluation des réseaux, étude d'incidence environnementale et paysagère) - 2 COTECH organisés (Janvier et Avril 2021) - Phase 5 (stratégie ENR&R) : temps forts de concertation organisés les 15 et 16 décembre 2021 en présentiel (les 6 collectivités signataires du COTTRI présents + partenaires publics/privés) - Phases 6 et 7 (stratégie de mise en œuvre EPE + COT ENR) : Janvier-Février 2022 → revues de projets à venir avec les intercommunalités, Maubeuge et Fourmies. - Livraison de l'EPE : 2 Février 2022 - Résultats de l'EPE intégrés dans le PCAET Sambre-Avesnois ; - Présentation de l'EPE achevée en COPIL ou conseil syndical SMSCOT ; - Février – Juin : Préfiguration COT ENR
---	---

	Difficultés rencontrées
	- Retard pris fin 2020-début 2021 en raison de la crise sanitaire.
	Solutions proposées
	- Organisation de temps d'échanges réguliers entre l'équipe du COTTRI et les bureaux d'études pour fixer le calendrier d'élaboration de l'étude.

<p>Objectif 6 : Production et consommation responsables pour une économie circulaire</p> <p>I étude de valorisation des ressources agroalimentaires locales + 3 projets phares pour structurer la filière en N+3</p>	Actions menées
	<ul style="list-style-type: none"> - Lauréat du PNA – financement confirmé pour 2019 et 2020. - Comité d'installation s'est tenu le 11 juillet 2019 en présence des intercommunalités, partenaires, financeurs, CSC etc. - Recrutement du chargé de mission PAT le 1er décembre 2019 - Organisation d'une réunion d'installation avec les partenaires en décembre 2019. - COPIL : février 2020 - Recrutement AE « PAT » décembre 2019 / Stagiaire PAT (été 2020) structuration d'une équipe projet. - Atelier participatif en mars 2020 - Groupe de travail technique Circuits courts mai 2020 - Juin 2019 / sept 2020 : finalisation du diagnostic et état des lieux du PAT - Septembre 2020 à décembre 2020 : écriture des fiches actions et définition du programme - A l'issue de la rédaction des fiches, plusieurs projets opérationnels ont été financés dans le cadre du fonds de relance (ex : fromagerie du Pont de sains – 115 000€ par l'AEAP) - Le Parc a également accompagné des porteurs de projets et a permis la mobilisation d'une enveloppe financière dans le cadre du plan de relance porté par la DRAAF au titre de ses mesures 12 « Alimentation et Solidarités » et 13 « Soutien à l'investissement pour les PAT ». C'est ainsi 14 projets du territoire qui ont pu mobiliser une enveloppe de 922 533,71€ pour un investissement global de 6 425 662,78€. - Le cahier des charges de l'étude filière (focus lait / herbe) a fait l'objet de discussion avec l'ADEME et la CdC. Le projet vient d'être validé par le Comité Syndical du 9/2/21. L'étude devrait démarrer en mars et être livrée en Octobre 2022.
	Difficultés rencontrées
	Fermeture de l'abattoir de Valenciennes, outil utilisé par les agriculteurs de l'Avesnois.
	Solutions proposées
	En lien avec la fermeture de l'abattoir de Valenciennes, le Parc est également mobilisé avec ses partenaires (Etat, PNR SE) pour lancer une étude en 2022 pour formuler des propositions de solutions d'abattage qui répondent aux besoins des éleveurs en circuits courts et de proximité, et en filière de qualité, qui auront été identifiés au préalable. Ceci en lien avec le PAT, mais aussi le

	Plan bio et Prairies. Avec des enjeux de territoire importants : maintien prairies, enjeux climat, eau, biodiversité. Des financements sont en négociation : co-financements des Parcs + Région + FNADT dans le cadre du PACTE 2.
--	---

<p>Objectif 7 : Adaptation au changement climatique</p> <p>I stratégie d'adaptation au CC + 230 personnes formées</p>	<p>Actions menées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au 1^{er} Septembre 2021 : 115 personnes formées et sensibilisées - Entre Octobre 2021 et Septembre 2022 : partenariat COTTRI/APPA/ARS sur un cycle de webinaires dédiés à l'adaptation au CC et la qualité de l'air. Communication régulière par l'équipe COTTRI aux territoires. - Organisation d'une formation expérimentale « qualité de l'air des ERP petite enfance » pour le territoire Sambre-Avesnois en partenariat avec l'APPA (7 et 10 décembre 2021): 6 personnes présentes - Projet de séminaire territorial « Adaptation » courant 2022 en lien avec PCAET Sambre-Avesnois, en partenariat avec l'APPA, l'ADEME et le CERDD. - Stratégie d'adaptation au CC, santé et sobriété : projet 2023 en complémentarité du PCAET qui sera adopté en automne 2022. - 1 éduc'tour organisé en avril 2021 sur la thématique du bois (énergie et construction) qui a réuni 24 participants.
	<p>Difficultés rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - COVID-19 : En raison du contexte sanitaire, 1 seul « éduc'tour » a pu être organisé
	<p>Solutions proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de formations et de webinaires thématiques

<p>Objectif 8 : Qualité de l'air</p> <p>15 ERP accompagnés mettant en œuvre un programme d'actions « qualité de l'air intérieur »</p>	<p>Actions menées</p> <p>Aucune action menée en 2021 sur ce domaine de coopération.</p>
	<p>Difficultés rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Complexité du montage d'un appel à projet à l'échelle territoriale : délais trop longs, comité de sélection des établissements lauréats (quid de l'impartialité), problématique budgétaire du SMSCOT Sambre-Avesnois, calendriers électoraux.
	<p>Solutions proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modifier l'objectif COTTRI d'un commun accord avec l'ADEME : travail de concert COTTRI/ADEME pour définir un objectif COTTRI court terme sur l'année 2022 pour ce domaine de coopération. - Quelques propositions de l'équipe COTTRI : <ul style="list-style-type: none"> o production de documents pédagogiques, vidéo et/ou d'un guide « élus/techniciens/grand public » sur la qualité d'air intérieur et COVID-19, benchmark d'actions à l'appui ; o pérennisation de la formation « QAI des ERP petite enfance » en partenariat avec l'APPA, avec deux sessions annuelles ;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ candidature du territoire à l'AAP « AACT-AIR » : aval reçu de l'APPA pour un accompagnement sur la candidature et le déploiement des actions. Projet en cours de réflexion en interne à l'équipe COTTRI.
--	--

<p>Objectif 9 : Préservation de la biodiversité et stockage de carbone dans les sols</p> <p>Réaliser trois projets pilotes de corridors écologiques</p> <p>+</p> <p>I projet de chaudière communale « bois énergie » par EPCI</p>	Actions menées
	Rédaction du cahier des charges « Corridor écologique REV3 » prévu reporté à 2022.
	<p>Publication des offres pour le recrutement d'un chargé de mission BE</p> <p>Accompagnement / renseignements des porteurs de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude « QUANTI'GES » avec l'ADEME et le Master GEDD de l'université des Côtes d'Azur pour quantifier l'impact de cette action en termes d'émission de GES (étude en cours). Concernant les chaudières bois-énergie, le développement se poursuit malgré un ralentissement. En 2021, 3 chaufferies ont été mises en service dont 2 publiques (Saint Remy Chaussée, CC Sud-Avesnois). - Subvention complémentaires confirmées dans le cadre du CTES Sambre-Avesnois et du PACTE SAT n°2 pour assurer un effet levier en complément des financements régionaux ou départementaux.
	Difficultés rencontrées
	Définir le projet de « corridor écologique REV3 », trouver les partenaires et identifier les terrains potentiels.
	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêt des financements de l'ADEME sur l'animation ce qui a causé le départ du chargé de mission bois-énergie pour manque de visibilité sur la pérennisation du poste. - Incertitude sur l'évolution des financements régionaux sur les investissements ce qui ralentit la prise de décision (notamment des collectivités).
	Solutions proposées
	Nécessité de formaliser les attentes des projets de corridor écologiques en compléments des actions déjà en place sur le territoire (CCPM, CAMVS, Accompagnement des agriculteurs...).
<p>Recrutement en cours depuis septembre 2021. Très grosses difficultés à recruter un profil adapté. Le nombre de sollicitations continuent d'arriver. Malgré le manque d'ingénierie, le Parc accompagne les porteurs de projets (financement, coût, dimensionnement, chauffagistes...).</p> <p>Pour l'évolution des financements régionaux sur les investissements, pas de solution pour le moment. Les territoires sont dans l'attente de la nouvelle programmation régionale (FRATRI).</p>	

<p>Objectif 10 : Urbanisme durable</p> <p>Accompagner 4 projets pilotes utilisant le référentiel REV3 ou AEU2 (ADEME)</p>	Actions menées
	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du cahier des charges prévu pour le 1^{er} trimestre 2021 et lancement de l'AAP en 2021 → Passage d'un CCTP à une note technique indiquant les critères de sélection du projet au regard des recommandations REV3 - Identification de friches pouvant répondre à l'AAP (1/EPCI) : Lien avec l'Atlas des friches réalisé par l'ADUS en 2021 et les dispositifs « Petites villes de demain / Centre-ville centre-bourg » - Sélection des 4 projets accompagnés sur le financement d'études à l'automne 2022 (versement de la subvention en Avril 2023 par le SMSCOT Sambre-Avesnois)
	Difficultés rencontrées
	<ul style="list-style-type: none"> - Choix des critères de sélection des projets
	Solutions proposées
	<ul style="list-style-type: none"> - Inspiration du référentiel REV3 de la Région Hauts de France.

<p>Objectif 11 : Recherche & Développement, Innovation</p> <p>30 entreprises accompagnées par l'intermédiaire d'une ingénierie (I ETP) « Innovation REV3 » dédiée sur le territoire Sambre-Avesnois</p>	Actions menées
	<ul style="list-style-type: none"> - Conventionnement COTTRI (ADUS)/CCIR en Juin 2020 (pour 2020-2021-2022) - Démarrage de l'action dès Février 2020 par la CCIR. - Organisation d'un REV3 Tour 15 décembre 2020 en Webinaire avec convention CCI Région et témoignages entreprises. - Points d'étape organisés tous les 2 mois (dernier en date : 11/02/2022) - 31 projets accompagnés à ce jour (dont 10 actés et 21 en cours) - REV3 Tour de clôture prévu fin 2022. - Organisation d'un séminaire (ou webinaire) à destination des entreprises locales sur la thématique TEE dans le cadre de la démarche « Vallée d'Avenir » le 15 Mars 2022 à Maubeuge (objectifs : réseautage, présentation de solutions, création d'un club d'entreprises locales).
	Difficultés rencontrées
	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du monde entrepreneurial.
	Solutions proposées
	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne de communication renforcée (newsletter, mailing, relais d'AAP Région/ADEME etc.). - Déplacements réguliers de la CCI Grand-Hainaut et de l'équipe COTTRI dans les entreprises.

5) MOBILISATION DES RESSOURCES

Lister ici les dépenses effectuées sur les différents postes de la conduite de projet :

Postes	Projets marquants	Montant global
Mobilisation/animation	2 postes dédiés à l'animation du COTTRI	80 000,00 €
	Accompagnement à l'innovation (CCIR)	40 000,00€
	SIRPP Sambre-Avesnois	310 000€ (2019-2021)
Etudes	Mission de stage en lien avec le PAT « Stage filière beurre »	5 000,00 €
	Etude de Planification Energétique Sambre-Avesnois	92 000,00€
Communication	Prestation PRACTEE FORMA : Sourcing (RESA)	7 464,00€
	Déplacement Méthagri'Day (Beauvais)	950€
Evaluation et suivi		
Scénarisation		
Diagnostics	Plan de mobilité simplifié de l'Avesnois	13 000,00€
Total		238 414,00€

6) « PEPITES »

Les pépites sont des opérations initiées dans le cadre de l'animation du contrat, contribuant à l'atteinte des objectifs mais ayant un caractère innovant pour conduire la transition pour le territoire et qui peut donner des idées à d'autres.

Exemple : événement, implication de la population, croisement de réseaux, partenariat de recherche, montage financier innovant, évaluations stratégiques, etc.



PERENNISATION DE LA SIRPP SAMBRE-AVESNOIS

La phase expérimentale de la SIRPP Sambre-Avesnois **s'est achevée au 1^{er} Novembre 2021**, marquant la fin de trois années de co-financement ADEME pour la mise en place des conseillers en énergie partagée à l'ADUS et au PNR de l'Avesnois.

Par anticipation, les deux CEP de la Sambre-Avesnois ont proposés une **enquête qualitative** à destination des communes adhérentes au dispositif. Les 46 réponses obtenues sur les 61 communes adhérentes sont unanimes : **il faut pérenniser les postes de CEP sur le territoire et poursuivre la dynamique de rénovation enclenchée par le PNRA et l'ADUS.**

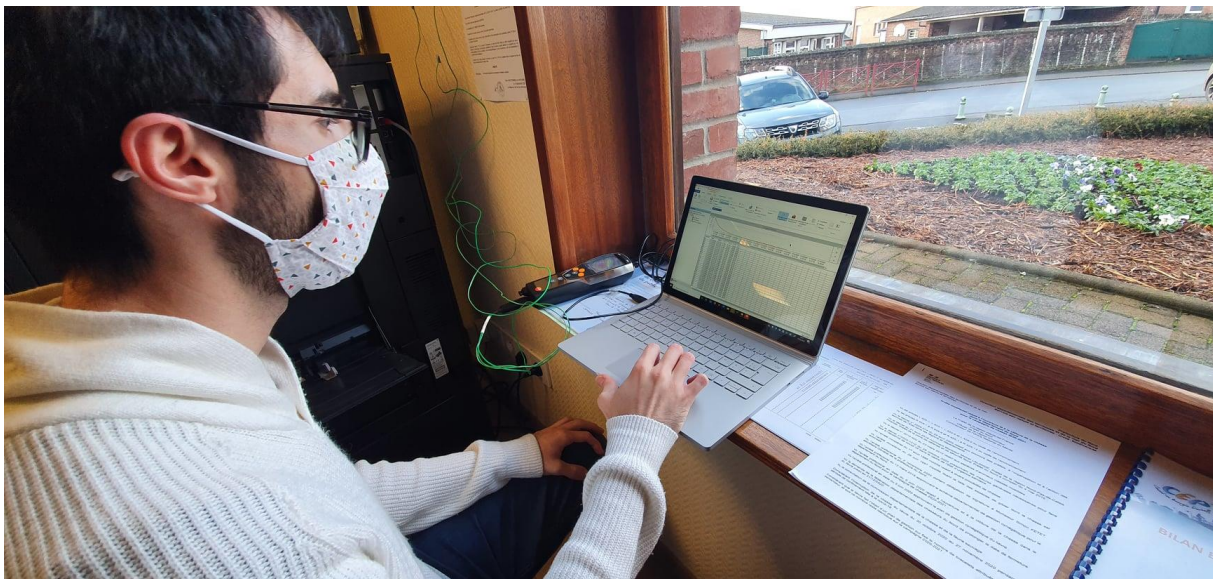
Dans ce contexte, et d'un commun accord entre les directions du PNRA et de l'ADUS, **les postes de CEP ont été confirmés**, ouvrant la voie à une nouvelle phase de la SIRPP Sambre-Avesnois davantage opérationnelle et ouverte à d'autres missions d'ingénierie au service des communes adhérentes. Notons par exemple **l'application du décret tertiaire, l'accompagnement des communes supérieures à 10 000 habitants pour des besoins ponctuels** ou encore **l'accompagnement d'autres acteurs** souhaitant s'appuyer sur une ingénierie thermique pour préparer la conformité des opérations de

construction et/ou de réhabilitation avec les réglementations thermiques en vigueur (ex : entreprises, bailleurs).

Une réunion de lancement de cette nouvelle phase de la SIRPP Sambre-Avesnois sera organisée en **Février 2022** auprès des communes adhérentes. **Les principaux chantiers de la SIRPP Sambre-Avesnois seront les suivants :**

- Poursuivre et renforcer les bilans énergétiques, l'accompagnement des projets de réhabilitation, les opérations d'optimisation énergétique (travail sur les contrats notamment) ;
- Confirmer le marché groupé d'électricité avec les communes adhérentes à la SIRPP Sambre-Avesnois ;
- Développer une meilleure communication du dispositif ;
- Proposer des documents de pédagogie et de sensibilisation aux élus et/ou grand public ;
- Identifier de nouveaux outils de financement de projets de réhabilitation du patrimoine bâti public ;
- Proposer de nouvelles opérations groupées, communes à toutes les communes adhérentes.

A ce jour, la SIRPP Sambre-Avesnois **s'autofinance** par l'intermédiaire des **adhésions communales (triennales)** à hauteur d'1€ par habitant par an (plafonné à 5 000€) et des fonds propres de chaque structure d'accueil des CEP (ADUS/PNRA).



PROJET DE CONVENTION BATIMENT : UNE FORMATION « ECO-CONSTRUCTION » EXPERIMENTALE ET TERRITORIALISEE

Le COTTRI Sambre-Avesnois et le projet INTERREG CE2S partagent des orientations et des objectifs communs :

- **Répondre aux maîtres d'ouvrage du territoire** en matière de normes d'efficacité énergétiques et thermiques de leurs bâtiments ;
- **Identifier les besoins en compétences** des entreprises de la Sambre-Avesnois pour adapter le programme de formation CE2S et choisir les organismes de formations pour dispenser les cours théoriques et pratiques.

- **Utiliser les sites de formation** du territoire Sambre-Avesnois et des organismes de formation (Lycée Camille Claudel de Fourmies, Lycée d’Aulnoye-Aymeries, Lycée Louis Armand de Jeumont... etc.) ;
- **Répondre aux objectifs opérationnels des 400 « formés » du COTTRI Sambre-Avesnois ;**
- **Favoriser l’insertion professionnelle** dans une démarche d’accompagnement en partenariat avec les prescripteurs ;
- **Créer un réseau territorial et transfrontalier** de l’écoconstruction ;
- **Communiquer** sur les réalisations en insistant sur la complémentarité des deux projets, le travail partenarial.

L’objectif commun des deux projets est bien de développer une démarche de collaboration avec les partenaires et acteurs du territoire de la filière du BTP, les organismes de formation afin de répondre à tous les objectifs de façon mutualisée et dans un souci d’intelligence collective.

Dans ce contexte, l’ADUS propose de **dupliquer le programme de formation CE2S à l’échelle de la Sambre-Avesnois, d’ouvrir la formation aux demandeurs d’emplois**, et le pérenniser au-delà des échéances CE2S et du COTTRI fin 2022.

Pour cela, la première étape à court terme consiste à constituer un réseau solide de partenaires transversaux, réunissant bailleurs sociaux (Promocil), Réussir en Sambre-Avesnois, organismes de formation, MEDEF et élus porteurs. Des échanges sur le sujet et sur la méthodologie de travail en commun pour proposer une pérennisation de la formation CE2S et des temps de sensibilisation sur la RE2020 dans les projets de construction se tiendront **au 1^{er} semestre 2022.**

MISSION D’ALTERNANCE TRANSITION ENERGETIQUE ET RE2020

Dans le cadre de son programme pluriannuel d’activités, l’ADUS souhaite renforcer ses accompagnements auprès du monde institutionnel et privé, ainsi que ses observatoires territoriaux par l’intermédiaire d’une mission d’alternance en transition énergétique. A ce titre, Lisa BOUTILLIER, étudiante en dernière année d’ingénierie de l’Institut Supérieur de l’Electronique et du Numérique (ISEN Brest), spécialité « technologies industrielles fondamentales », a pris ses fonctions le 3 Novembre 2021 et s’achèveront le 30 Septembre 2022.

Trois missions phares, indirectement liées au COTTRI Sambre-Avesnois ont été proposées :

- **La production de documents pédagogiques à destination des élus/techniciens, bailleurs sociaux, et du monde économique sur les énergies renouvelables, leurs atouts, leurs inconvénients et sur les grandes étapes de montage d’un projet.** L’objectif de cette première mission consiste à donner une approche vulgarisée et pragmatique de toutes les formes d’énergies renouvelables qui peuvent être intégrées au sein d’une opération de construction et/ou de réhabilitation. Ces fiches ambitionnent également de donner les premières clés de réussite pour mettre en place une ENR au sein d’une opération ainsi que des ordres de grandeur en termes de coûts d’études et/ou d’investissements.
- **La production d’un support pédagogique à destination des élus/techniciens et bailleurs sociaux sur l’application de la RE2020 dans les opérations de construction, sur la BBC Réno, et sur le décret tertiaire.** Dans le même esprit que la première mission, ces supports pédagogiques ont pour objectif de simplifier la compréhension des nouvelles réglementations thermiques et exigences réglementaires en matière de performance énergétique et thermique des bâtiments, quelle que soit leur nature.

- **Création d'une méthodologie pour mettre en place un observatoire de la précarité énergétique en Sambre-Avesnois (lien avec le pôle Planification Projets Urbains et le pôle Observation).**

En Sambre-Avesnois, 33% des ménages se trouvent en situation de précarité énergétique. Cette indication a été relevée lors de l'élaboration de l'étude de planification et de programmation énergétique. A ce jour, les cartographies ont été réalisées à l'échelle de l'arrondissement et des EPCI. Aucune carte n'a été réalisée à l'échelle d'une commune, d'un quartier. Des partenariats avec les énergéticiens, mais également avec les bailleurs, peuvent être mis en place pour construire une base de données solide, ainsi qu'un observatoire territorial de la précarité énergétique.

Les travaux ainsi produits dans le cadre de la mission d'alternance intéresseront ainsi les collectivités signataires du COTTRI Sambre-Avesnois ainsi que les partenaires publics/privés, dans un souci **d'enrichissement ou de « verdissement » de leurs politiques publiques locales, de la commande publique.**

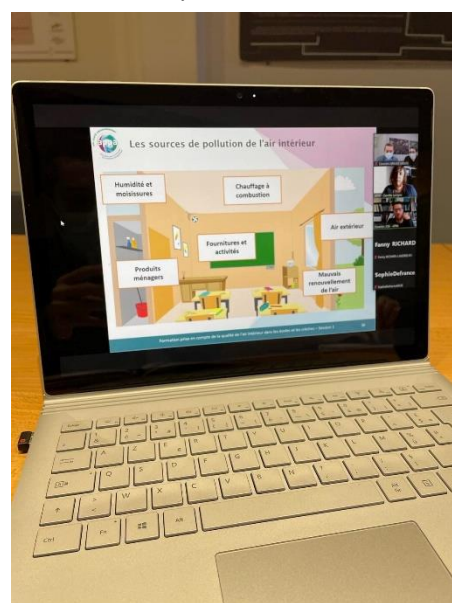
QUALITE DE L'AIR INTERIEUR (Formation dédiée Sambre-Avesnois)

Concours de circonstance, l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) était en 2021 à la recherche d'un territoire pour expérimenter une formation sur-mesure dédiée à la qualité de l'air intérieur dans les établissements scolaires et petite enfance.

Intéressée par la Sambre-Avesnois et le dispositif COTTRI en place, l'APPA s'est engagée avec les équipes de l'ADUS et du PNRA pour mettre en place deux sessions de formation sur cette thématique réglementaire pour les communes, **mais indispensable à l'aune de la crise sanitaire COVID-19.**

Après deux campagnes d'invitation des équipes du COTTRI à destination des 150 communes et les 4 EPCI de l'arrondissement, **les deux sessions de sont tenues les 7 et 10 décembre 2021**, en format distanciel. Plusieurs profils étaient présents : CEP, techniciens ADUS/PNRA, architecte, élue aux écoles.

Les contenus, réservés dans un premier temps à la Sambre-Avesnois, ont été adressés aux collectivités pour information dans le but de **sensibiliser massivement les Maires sur leurs obligations réglementaires**, mais également pour **susciter d'éventuels accompagnements d'établissements scolaires** souhaitant mettre en place un programme d'actions « qualité de l'air ». Cette sensibilisation est indispensable pour le territoire Sambre-Avesnois et pourrait demander des sessions de formations supplémentaires. C'est donc un partenariat COTTRI Sambre-Avesnois/APPA à pérenniser.



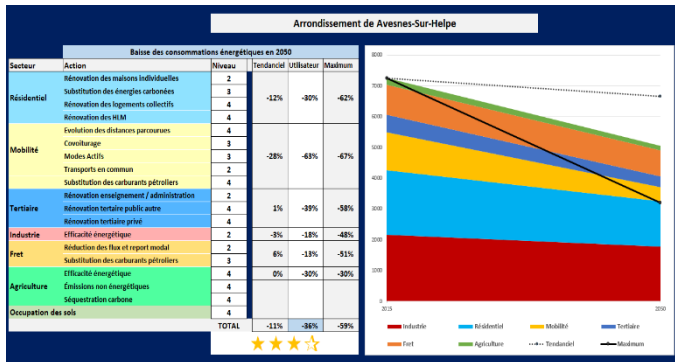
+ LES TEMPS FORTS DE CONCERTATION DE L'ETUDE DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION ENERGETIQUE : UN CONSENSUS GLOBAL !

Les 15 et 16 décembre 2021 se sont déroulés deux journées d'échanges et de concertation dans le cadre de la **cinquième phase** de l'étude de planification et de programmation énergétique Sambre-Avesnois. Cette cinquième phase a pour objectif de définir le mix énergétique à court, moyen et long terme de la Sambre-Avesnois ; c'est l'écriture de la stratégie de l'EPE.

Pour des raisons évidentes, il a été décidé de maintenir ces temps forts en présentiel et d'exclure le format distancié. Plusieurs raisons à ce choix : la configuration de la salle n'était pas adaptée au format mixte distancié/présentiel, concerter en « ateliers restreints thématiques » en distancié et présentiel demande une certaine complexité logistique, limiter le risque de déconnexion en cours d'atelier.

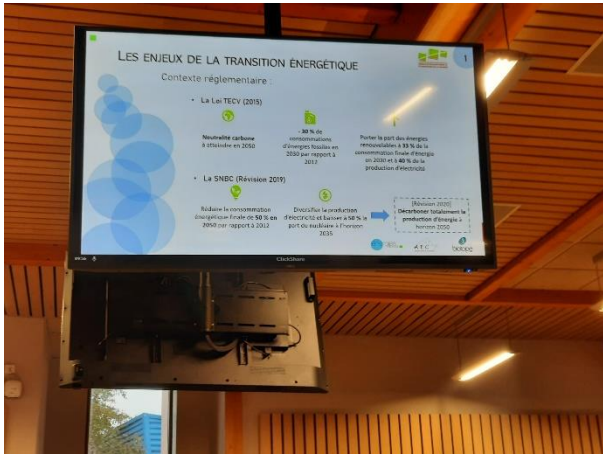
Durant ces deux journées, l'équipe du COTTRI Sambre-Avesnois et deux bureaux d'études chargés de l'EPE (AEC Conseils et Energies Demain) ont animé différents ateliers, constitués de techniciens aux profils variés (énergéticien, technicien des collectivités, services de l'Etat, financeurs, ADEME etc.) consacrés à :

- **Jour 1** : La définition de la stratégie locale de maîtrise de l'énergie (quel niveau d'ambition par secteurs de consommation énergétique ? quels objectifs et actions mettre en œuvre à court, moyen et long terme ?) ;
- **Jour 2** : Le développement des énergies renouvelables et la préfiguration d'un COT ENR (quels projets en cours et à venir sur chaque filière énergétique ? Quels freins au développement de projets énergétiques ? Quelles contributions des partenaires et financeurs ?)



Les nombreux échanges ont permis au territoire de **se donner des ambitions communes d'efficacité énergétique** sur chaque secteur de consommation énergétique et de développement d'ENR sur chaque filière. La synthèse est en cours de rédaction par AEC Conseils et Energies Demain. Les résultats de ces deux journées seront intégrés au sein du diagnostic du PCAET Sambre-Avesnois, et les projets identifiés seront inscrits au sein de fiches actions qui permettront à l'arrondissement de solliciter un COT ENR auprès de l'ADEME. 20 à 25 personnes étaient présentes par journée.

L'étude de planification énergétique Sambre-Avesnois sera **livrée le 2 Février 2022** et a été financée par l'ADEME (70%), la Caisse des Dépôts et Consignations (10%), le SMSCOT Sambre-Avesnois (10%) et le SM PNR de l'Avesnois (10%).



UN SECOND PACTE SAMBRE-AVESNOIS THIÉRACHE

Le premier acte du PACTE Sambre-Avesnois Thiérache s’est achevé en Novembre 2021. L’objectif de ce dernier était de développer ce territoire en s’appuyant sur ses nombreux atouts, quelle que soit leur nature. Les territoires et l’Etat ont souhaité poursuivre cette dynamique en proposant un second acte au PACTE Sambre-Avesnois Thiérache. Celui-ci devra intensifier les efforts autour de l’emploi, l’économie et la santé, sans oublier la transition énergétique et écologique.

A l’occasion d’un déplacement du Président de la République sur le territoire Sambre-Avesnois le 19 Novembre 2021, le PACTE SAT 2 a été signé par l’Etat, la Région, les collectivités territoriales ainsi que d’autres partenaires institutionnels. Ce pacte SAT 2 poursuit un triple objectif : poursuivre les actions entreprises, élargir les thématiques sur lesquelles développer de nouvelles actions, et associer de nouveaux partenaires.

Véritable stratégie cadre en matière de relance économique et sociale du territoire Sambre-Avesnois-Thiérache, le PACTE 2 doit permettre de solliciter les moyens nécessaires (ingénierie, financiers, administratifs) pour mettre en œuvre des projets structurants et cohérents à l’échelle des deux arrondissements. Le COTTRI Sambre-Avesnois, intégré dans l’acte 1 du PACTE a été de nouveau repris et cité dans cette nouvelle version. Des liens évidents seront à ce titre effectués avec le versant Thiérache, pour lequel un COTTRI a été proposé en Octobre 2021.

Le Président de la République, accompagné par Madame Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a rappelé l’importance d’une ingénierie présente au sein des territoires, parfois mutualisée, pour concrétiser les projets.





LANCEMENT DE LA DEMARCHE « VALLEE D'AVENIR »

A l'aune du changement climatique, problématique réellement présente à l'échelle mondiale avec aussi des répercussions sur les territoires locaux, il est nécessaire de décarboner nos industries. Ce secteur particulièrement émissif en gaz à effet de serre et consommateur d'énergies fossiles, constitue un important levier pour atténuer et adapter les territoires au changement climatique, dans un souci de résilience.

Cette décarbonation n'est plus une option pour les entreprises. Les pouvoirs publics, qui ont pris conscience de cette urgence dans les territoires, n'hésitent plus à mettre les moyens financiers nécessaires pour aider le monde économique au franchissement du cap de la transition énergétique. Encore faut-il que les entreprises disposent des connaissances nécessaires sur les enjeux économiques, sociaux, écologiques et énergétiques de cette transition énergétique, sur les solutions techniques possibles et adaptées à leur corps de métier, ainsi que des rouages administratifs et financiers pour bénéficier de subventions régaliennes. La Sambre-Avesnois, fortement concernée par la désindustrialisation et investie dans une démarche de Troisième Révolution Industrielle, pourrait devenir un démonstrateur régional de décarbonation.

Dans ce contexte, Nathalie Renard, en partenariat avec l'ADUS, Réussir en Sambre Avesnois, le MEDEF, Trees Everywhere, ENGIE et CO2 VALLUE, et avec le soutien du COTTRI Sambre-Avesnois, coorganisent une journée d'information et d'échange le **15 mars 2022, intitulée « Vallée d'Avenir » à destination des entreprises du territoire.**

Au programme : présentation des grands enjeux du changement climatique, des conséquences sur les entreprises, découverte de solutions et de financements possibles, autour de tables rondes réunissant des experts sur ces différents sujets.

A moyen terme, la démarche multipartenariale « Vallée d'Avenir » présente un double objectif :

- Constituer un vivier d'entreprises locales engagées dans une démarche de transitions et de REV3, pour échanger sur les bonnes pratiques, amplifier leurs intentions et accompagner leurs projets ;
- Créer un guichet unique local pour les entreprises : un lieu, une information, un accompagnement adapté, répondant aux besoins d'innovation des porteurs de projets.

Pour davantage d'informations sur « Vallée d'Avenir » : <https://www.vallee-davenir.fr/>



PREFIGURATION DE « L'APRES-COTTRI » SAMBRE-AVESNOIS

Le COTTRI Sambre-Avesnois se termine **le 31 Octobre 2022**. L'heure sera alors au bilan des actions réalisées. Néanmoins, la direction régionale Hauts-de-France de l'ADEME a confirmé son engagement pour accompagner la Sambre-Avesnois dans une continuité du COTTRI, sous forme de COT.

En amont du comité de pilotage de la troisième année du COTTRI, qui se tiendra en **le 12 Avril 2022**, l'équipe du COTTRI Sambre-Avesnois (ADUS/PNRA) est en mesure de proposer des premières pistes de réflexion pour préfigurer de futurs COT thématiques. Au 1^{er} Mars 2022 et au regard des actions d'ores et déjà réalisées, quatre domaines de coopération méritent d'être poursuivis en Sambre-Avesnois :

- 1) **Le développement des énergies renouvelables et de récupération, stockage des énergies** (COT ENR) : il figure comme un objectif du COTTRI Sambre-Avesnois et sera automatiquement engagé sur l'année 2022/2023.
- 2) **Les mobilités des biens et des personnes** : thématique d'actualité avec la loi LOM et les récents appels à projets de l'ADEME TENMOD et AVELO 2 ;
- 3) **L'économie circulaire et l'alimentation** (ex : PAT Sambre-Avesnois, les biodéchets) ;
- 4) **La performance énergétique du patrimoine bâti** : qu'il soit public ou privé.

Ces quatre propositions seront présentées aux élus de la Sambre-Avesnois lors du troisième COPIL annuel du COTTRI. Une fois validées, elles pourront faire l'objet d'échanges d'abord avec l'ADEME, ensuite avec la gouvernance du COTTRI, afin de poursuivre officiellement la démarche REV3 à partir du **1^{er} Novembre 2022**.
